Club Nautique Alpin Serre Ponçon, 9 chemin de Chadenas, Embrun - Hautes-Alpes

FICHE D'INSCRIPTION ÉVALUATION NIVEAU 4

Nom : …….. Prénom : …… Né(e) le : ……..

N° licence FFV : …… Mail : …… Téléphone : ……..
OBLIGATOIRE

Adresse : ……

Frais pédagogique et technique :

Formation théorique, pratique et évaluation : 250 €.
Du lundi 22 au vendredi 26 juin 2026

☐ Catamaran
☐ Planche à voile
☐ Catamaran et planche à voile

Évaluation seule : 50 €.

☐ Catamaran	vendredi 26 juin
☐ Planche à voile	vendredi 26 juin
☐ Catamaran et planche à voile	vendredi 26 juin
☐ Wing	vendredi 26 juin

Règlement

Coût de la formation : …… À régler à Club Nautique Alpin Serre Ponçon
Licence FFVoile 2026 : ……
Prise en charge éventuelle par (club, collectivité…) : …… *montant : ……*
Total à régler au plus tard le premier jour: ……

Personne à contacter d'urgence :

Nom : …….. Portable : ……..

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné …… ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur de ……

☐ Atteste sur l'honneur disposer de l'autorité parentale. (Précisez le lien de parenté)
☐ Autorise le mineur à utiliser les services du Club Nautique Alpin Serre Ponçon
☐ Autorise le(s) responsable(s) du Club Nautique Alpin Serre Ponçon à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident sur le mineur dont j'ai la responsabilité ; y compris une éventuelle hospitalisation.
☐ Autorise le Club Nautique Alpin Serre Ponçon, pour sa communication interne et externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de support et sans contrepartie.
☐ Autorise / ☐ N'autorise pas le mineur dont j'ai la responsabilité à regagner seul son lieu de résidence en fin de séance.

Autorisation pour les majeurs

☐ J'autorise le(s) responsable(s) du Club Nautique Alpin Serre Ponçon à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident ; y compris une éventuelle hospitalisation.
☐ J'autorise le Club Nautique Alpin Serre Ponçon, pour sa communication interne et externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de support et sans contrepartie.

Règlement intérieur

☐ Je déclare avoir pris connaissance des articles A322 64 à A322 70 du Code du Sport, du règlement intérieur du CNASP et de l'arrêté inter Préfectoral règlementant la pratique des activités nautiques sur le plan d'eau d'Embrun et le lac de Serre Ponçon.

Assurance Licence Fédération Française de Voile

☐ J'atteste avoir reçu une information sur les garanties d'assurance de la MAIF et de la Fédération Française de Voile.
☐ Je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire aux garanties complémentaires proposées par la FFV.
☐ Je souscris / ☐ Je ne souscris pas aux garanties complémentaires de la Fédération Française de Voile.

Fait à …….. le ……..
Nom et signature (du représentant légal pour le mineur) ……

Club Nautique Alpin Serre Ponçon, 9 chemin de Chadenas, Embrun - Hautes-Alpes

CONDITIONS GÉNÉRALES

ASSURANCE

L'association a souscrit à une assurance garantissant ses membres en responsabilité civile dans le cadre de ses activités. La licence FFV comprend une assurance individuelle accident. Les notices d'informations relatives aux contrats d'assurance MAIF vous seront fournies sur simple demande, et sont affichées à l'accueil de la base nautique. Je reconnais avoir été informé de mon intérêt de souscrire à des garanties complémentaires ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique du pratiquant et/ou le rachat de la franchise.

RGPD

Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Les données personnelles collectées par le CNASP sont uniquement utilisées dans le cadre des activités de l'association (identification, prise de la licence FFV, coordonnées des licenciés pour les assurances, besoin de contact en cas d'urgence…). Ces données sont conservées par le CNASP le temps de l'activité puis archivées en raison d'obligations légales, avec un accès très restreints et pour une durée conforme aux dispositions légales. Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de demander qu'elles soient rectifiées, complétées ou mises à jour. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser vos informations pour vous faire parvenir diverses documentations et d'utiliser votre image afin de compléter notre photothèque ou vidéothèque.

RÈGLEMENT

L'inscription n'est définitive qu'après le versement de la totalité du stage au plus tard le premier jour de l'activité. En cas de règlement refusé par la banque, la majoration sera à la charge du client et fera l'objet d'une refacturation.

L'ACTIVITÉ

La formation a lieu sous la responsabilité d'un moniteur diplômé d'État. Dans certaines conditions exceptionnelles (avaries, météo…), le CNASP pourra être amené à modifier le lieu de pratique et/ou l'activité, écourter ou annuler le déroulement du stage. Ces différents cas ne peuvent donner lieu ni à un remboursement ni à un dédommagement. Le CNASP n'est pas responsable en cas de perte et vol des objets et vêtements personnels, avant, pendant et après l'activité.

ANNULATION

En cas de non-participation à l'activité pour une raison médicale, un certificat médical sera demandé. Le remboursement sera alors effectué par chèque (par virement pour les étrangers). La somme forfaitaire de 15€ par prestation sera alors conservée pour frais de gestion